

Séance du mercredi 25 janvier 2023

Membres
en exercice : 37

Date de la convocation: 19/01/2023

Présents : 27

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq janvier, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron, sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 33

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Jean LIHOSSIER, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Laurence PREVOST, Thibaut ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Magalie MOULIN

POUR : 28

CONTRE : 2

ABSTENTIONS : 3

REFUS DE VOTE : 0

Représentés : Elisabeth FALGON par Françoise BENOIT, Bernard JACQUEMIN par Dominique ALLIX, Georges LLUIS par Laurence PREVOST, Emile LOUCHE par James BOUVIER, Claude MONCEAU par Jean LIHOSSIER, Sébastien PRADIER par Franck MEJEAN

Absents : Patrick COUDENE, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE, John SERROUL

Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2023_002 - Objet : Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre du siège et des garages

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2021-10 du Conseil communautaire en date du 24 février 2021 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du siège de la Communauté de communes,

Vu la délibération n°2022-30 du Conseil communautaire en date du 7 avril 2022 approuvant l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre,

Considérant que la Communauté de communes a conclu un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de son siège et de garages, avec le Cabinet Fabre Architecture (mandataire solidaire) et un taux de rémunération fixé à 10,30 %.

Il est rappelé que le montant prévisionnel des travaux était estimé à 1 100 000 € HT (cf avenant n°1 délibéré le 7 avril 2022).

Considérant l'abandon de la construction des garages au profit de la réhabilitation de l'ancienne fromagerie, que le montant prévisionnel de ces travaux est de 140 800 € HT et que la mission économie de ce projet est réalisée par le cabinet Eurométrés BTP.

Considérant que le montant des travaux de construction du siège est à présent évalué à 756 000 € HT.

Il est proposé de conclure un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 1 975.28 € HT (soit 1.74 % du marché après l'avenant n°1) portant le marché à 115 275.28 € HT (soit 49.22 % du marché initial), répartis comme suit :

- 98 772.88 € HT pour la construction du siège
- 16 502.40 € HT pour la réhabilitation des garages (14 502.40 € correspondant à 10.30 % du montant prévisionnel et 2 000 € HT pour la mission économie).

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver** l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le Cabinet Fabre Architecture,
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Communauté de communes.



Fait et délibéré à Coucouron, le 25 janvier 2023,
Le Président, Jacques GENEST,